



Acquérir un logement subventionné par l'Etat

Fiche d'information concernant le certificat d'éligibilité

Pour compléter un dossier introduit auprès d'un promoteur public pour l'acquisition d'un logement subventionné par l'Etat, les personnes intéressées doivent fournir un certificat d'éligibilité, établi par le ministère du Logement.

Ce certificat d'éligibilité est valable pour 6 mois à partir de sa date d'émission et doit être réévalué si nécessaire (voir les détails ci-après).

Introduction de la demande de certificat d'éligibilité

Pour vérifier si les critères de revenu sont remplis, une demande est à introduire auprès du

Guichet unique des Aides au Logement
11, rue de Hollerich
L-1741 Luxembourg

en y joignant toutes les pièces requises afin que le dossier puisse être analysé au préalable.

Sont à remettre notamment les pièces suivantes :

- Le [formulaire de demande en annexe](#), dûment rempli et signé
- Déclaration des personnes faisant partie de la communauté domestique des demandeurs, dûment remplie et signée ([formulaire en annexe](#))
- Copie de la pièce d'identité des demandeurs
copie de la carte d'identité, copie du passeport, etc.
- Copie de l'autorisation de séjour (pour les demandeurs de nationalité étrangère)
attestation d'enregistrement / attestation de séjour permanent / carte de séjour / carte de séjour permanent de membre de famille

Pour chaque membre de la communauté domestique des demandeurs :

- Certificat d'affiliation établi par le Centre commun de la sécurité sociale
4, rue Mercier à Luxembourg | ccss.public.lu | tél. 40141-1
- Certificat(s) de salaire ou de pension de l'année qui précède la date d'introduction de la demande (si applicable)
- Fiches de salaire récentes
- Documents attestant les éventuels autres revenus
Exemples : extraits de compte indiquant une pension alimentaire touchée

La présente liste n'est pas exhaustive.

Des renseignements ou documents supplémentaires peuvent être demandés en cas de besoin.

Informations utiles

Eligibilité

Les éligibilités sont fixées en fonction de la composition de la communauté domestique, du nombre d'enfants à charge et du revenu de la communauté domestique.

La situation familiale prise en considération

La situation de famille prise en compte est celle existant au moment de l'émission du certificat d'éligibilité.

Est un enfant à charge :

- a) l'enfant pour lequel un membre de la communauté domestique perçoit des allocations familiales, qui habite avec la communauté domestique dans le logement et qui y est déclaré ; ou
- b) l'enfant jusqu'à l'âge de vingt-sept ans, qui bénéficie de la protection liée à l'affiliation à l'assurance-maladie d'un membre de la communauté domestique soit au titre de l'article 7 du Code de la sécurité sociale, soit au titre de la législation d'un Etat avec lequel le Luxembourg est lié par un instrument bi- ou multilatéral de sécurité sociale, soit au titre d'un régime d'assurance-maladie en raison d'une activité au service d'un organisme international, qui habite avec la communauté domestique dans le logement et qui y est déclaré. Il en est de même si cet enfant bénéficie d'une rente d'orphelin à l'exclusion de tout autre revenu.

Détermination du revenu de la communauté domestique

Le revenu de la communauté domestique à prendre en considération est la moyenne du revenu net de l'année civile qui précède la date de sa détermination.

Lorsque le revenu total à prendre en considération comprend un revenu provenant d'une occupation rémunérée qui n'a pas été exercée pendant toute l'année civile, ce revenu est à extrapoler sur l'année.

En cas de changement d'employeur ou d'une modification du contrat de travail ayant un impact sur le revenu, le dernier revenu connu à la date de la détermination du revenu est pris en considération et est extrapolé sur l'année. Il en est de même pour le cas où la communauté domestique n'a pas eu de revenu durant l'année civile qui précède la date de la détermination du revenu.

Le revenu net de la communauté domestique est la somme :

- 1° des revenus nets visés à l'article 10 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, déduction faite des cotisations sociales et des impôts effectivement retenus ;
- 2° des rentes alimentaires perçues ;
- 3° des montants nets des rentes accident ;
- 4° des allocations familiales ;
- 5° des rémunérations brutes allouées pour les heures de travail supplémentaires visées à l'article 115, numéro 11, de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Les rentes alimentaires virées sont déduites du revenu.

Une période de stage est considérée comme un revenu si le stagiaire a été affilié à un régime d'assurance maladie et pension durant cette période.

Les revenus des enfants à charge ne sont pas considérés. Les revenus des enfants qui entrent dans la vie professionnelle sont considérés à 0 pour cent la première année, à 25 pour cent la deuxième année, à 50 pour cent la troisième année et à 100 pour cent la quatrième année. A partir de cette première année, les enfants sont considérés comme des adultes du ménage.

Remarque importante



Il est important que tout changement de la situation personnelle soit signalé au Guichet unique des aides au logement afin que le dossier puisse être réévalué (p.ex.: arrivée d'autres personnes dans votre ménage, naissance ou départ d'un enfant, arrêt des allocations familiales, arrêt ou début de travail, etc.).



Demande de certificat d'éligibilité à l'acquisition d'un logement abordable ou d'un logement à coût modéré

Demander A

Nom		Prénom				
<input type="text"/>		<input type="text"/>				
No. d'identification national	Etat civil					
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> En partenariat déclaré	<input type="checkbox"/> Marié(e)	<input type="checkbox"/> Séparé(e)	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Veuf(ve)
Adresse de résidence actuelle						
Numéro, Rue <input type="text"/>						
Code postal, Localité <input type="text"/>						
Données de contact						
No. tél.: <input type="text"/>		Email: <input type="text"/>				

Demander B (respectivement conjoint ou partenaire)

Nom		Prénom				
<input type="text"/>		<input type="text"/>				
No. d'identification national	Etat civil					
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> En partenariat déclaré	<input type="checkbox"/> Marié(e)	<input type="checkbox"/> Séparé(e)	<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Veuf(ve)
Adresse de résidence actuelle						
Numéro, Rue <input type="text"/>						
Code postal, Localité <input type="text"/>						
Données de contact						
No. tél.: <input type="text"/>		Email: <input type="text"/>				

ENFANTS à charge des demandeurs *

Nom et prénom	No d'identification national (ou date de naissance)	Salarié
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

* Est un enfant à charge :

- l'enfant pour lequel les demandeurs perçoivent des allocations familiales, qui habite avec les demandeurs dans le logement concerné et qui y est déclaré ; ou
- l'enfant jusqu'à l'âge de 27 ans, qui est co-affilié à l'assurance-maladie des demandeurs, qui habite avec les demandeurs dans le logement concerné et qui y est déclaré.

Numéro(s) d'identification national	
Demandeur A	
Demandeur B	

AUTRES PERSONNES faisant partie de la communauté domestique des demandeurs qui habitent/vont habiter dans le logement concerné

Nom et prénom	No d'identification national	Lien de parenté	Salarié
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Déclarations

En signant la présente demande les demandeurs déclarent expressément :

- donner au ministère du Logement leur consentement au traitement des données personnelles, nécessaire à l'instruction, la gestion ou le suivi administratif du dossier, et à l'obtention d'une aide au logement si les conditions sont remplies en l'espèce ;
- avoir connaissance que leurs données personnelles sont traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et du chapitre 6 de la loi du 7 août 2023 relative aux aides individuelles au logement ;
- avoir connaissance des conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur en matière d'aides au logement ;
- avoir été informés qu'au plus tard neuf mois après la remise des clés du logement abordable ou du logement à coût modéré
 - l'acquéreur et les membres de sa communauté domestique doivent être ni propriétaires, ni usufruitiers, ni emphytéotes, ni bénéficiaires d'un droit d'habitation, de plus d'un tiers indivis, d'un autre logement au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et qu'en cas de non-respect de cette condition le promoteur public est fondé à agir en résolution de la vente ;
 - le logement concerné doit être l'habitation principale et permanente de l'acquéreur, ou de l'un d'eux, ou de leurs ayants droit et qu'en cas de non-respect de cette condition le promoteur public est fondé à agir en résolution de la vente ;
- être conscient que leur dossier peut faire l'objet d'un réexamen à tout moment ;
- avoir fait toutes les déclarations qui précèdent de bonne foi, et qu'ils s'engagent à fournir toute information ou pièce justificative sur première demande du ministre du Logement et de ses services ;

Date et lieu

Signatures des demandeurs

Signature du demandeur A	Signature du demandeur B

Annexe - Pièce à joindre à la demande

La présente liste n'est pas exhaustive et n'est fournie qu'à titre indicatif. En cas de besoin, des documents supplémentaires vous sont demandés.

- Déclaration des personnes faisant partie de la communauté domestique des demandeurs
formulaire en annexe
- Copie de la pièce d'identité des demandeurs
copie de la carte d'identité, copie du passeport, etc.
- Copie de l'autorisation de séjour (pour les demandeurs de nationalité étrangère):
attestation d'enregistrement / attestation de séjour permanent / carte de séjour / carte de séjour permanent de membre de famille

Pour chaque membre de la communauté domestique des demandeurs :

- Certificat d'affiliation établi par le Centre commun de la sécurité sociale
4, rue Mercier à Luxembourg | ccss.public.lu | tél. 40141-1
- Certificat(s) de salaire ou de pension de l'année qui précède la date d'introduction de la demande (si applicable)
En cas de changement d'employeur, veuillez joindre les fiches de salaire récentes
- Fiches de salaire récentes
- Documents attestant les éventuels autres revenus
exemple : extraits de compte indiquant une pension alimentaire touchée

Contact

Vous avez des questions ? Contactez-nous !

Email

guichet@ml.etat.lu

Site Web

www.logement.lu

Hotline

8002-1010

Lundi - Vendredi de 8:00 à 16:00

Vous souhaitez nous rencontrer ?

Guichet unique des aides au logement

11, rue de Hollerich
L-1741 Luxembourg

Horaires d'ouverture

Lundi - Vendredi
de 8:00 - 12:00 & 13:30 - 16:00
Les jeudis uniquement sur rendez-vous

Demandez un rendez-vous en ligne via la démarche

« ML : Prise de rendez-vous auprès du Guichet unique des aides au logement » sur le portail myGuichet





Déclaration relative à la composition de la communauté domestique du/des demandeur(s)

Par « communauté domestique » il faut entendre : le demandeur et toutes les autres personnes physiques qui vivent dans le cadre d'un foyer commun dans le logement, dont il faut admettre qu'ils disposent d'un budget commun et qui ne peuvent fournir les preuves matérielles qu'ils résident ailleurs.

Par la présente, le(s) demandeur(s) d'aides individuelles au logement

	Demandeur A	Demandeur B
Prénom		
Nom		
Numéro d'identification national		

déclare(nt) que les personnes suivantes font partie de sa/leur communauté domestique :

Nom et Prénom	Numéro d'identification national	Lien de parenté	Salarié
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

La présente déclaration fait partie intégrante de la demande en obtention d'une aide individuelle au logement, signée par le(s) demandeur(s) susmentionné(s).

Fait à _____, le _____

Signature
Demandeur A

Signature
Demandeur B